

# CONVENTION DE COOPERATION

## UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT / CITYA ETIGE LOGEMENT

### OBJECTIF

*Améliorer la qualité de la gestion de la copropriété par un partage des tâches dans lequel les conseils syndicaux et le Syndic devraient être gagnants.*

### MOYENS

- Réunions des conseils syndicaux pour se structurer et se partager les missions.
- Affichage des noms et coordonnées des conseillers syndicaux avec envoi d'une circulaire explicative à chaque résident.
- Information des nouveaux arrivants par un contact personnel avec la remise du règlement de copropriété (« Bien vivre au Parc ») pouvant donner lieu à un échange de renseignements utiles sur la résidence.

#### 1. Liaison résidents → Conseil Syndical → Syndic

(Sauf cas d'urgence : liaison directe résident/CITYA)

#### 2. Liaison Syndic → Conseil Syndical → Résidents

- 2.1 Le Syndic communique au Président de chaque copropriété un tableau par immeuble (nom des copropriétaires, lot, evt numéro de téléphone). Le Conseil syndical est le mieux placé pour compléter ce tableau (locataire ...).
- 2.2 Le Syndic met en place un tableau de bord qu'il communique régulièrement au Président du Conseil Syndical ou à son délégué, afin d'assurer la communication réciproque sur les actions Entreprises. Il est précisé que les interlocuteurs « prioritaires » dans les demandes d'intervention au Syndic sont les Présidents ou Délégués ainsi que les concierges.
- 2.3 Le Syndic et le Conseil Syndical se concertent avant la mise en route de toute procédure judiciaire concernant les impayés. Il est précisé que le Syndic possède un service contentieux, qui sera donc son interlocuteur privilégié.

#### 3. Liaison Conseil Syndical → « Extérieur »

##### 3.1. Vers le Président de l'Union des Syndicats

Toute demande d'ordre général concernant la sécurité, la vidéo-protection, le stationnement, les voitures ventouses, la voirie, l'eau, la qualité de vie en général.

Le président transmettra ou à l'adjoint de la sécurité ou au chef de la police ou aux Services techniques de la Ville de Rixheim.

Exceptions : vol, dégradation de véhicule, stationnement devant l'entrée d'un immeuble ou d'un garage → appel direct permettant de donner toutes informations utiles

##### 3.2. Vers le Président de l'Association Syndicale

Toute demande individuelle ou générale d'une copropriété relative à l'entretien des espaces verts, élagage, fleurissement, chemins piétonniers, plan d'eau.

3.3. Vers le responsable du site internet

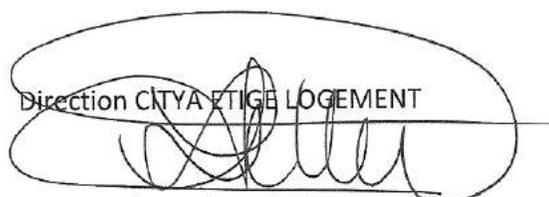
Toute demande concernant le site [www.parc-entremont.fr](http://www.parc-entremont.fr) (identifiants, mots de passe, petites Annonces, mises à jour de documents et informations relatives aux résidences, suggestions...).

**4. Organisation interne / Conseils syndicaux / Union des Syndicats**

- 4.1 Lieu de réunion : aménagement, si possible par copropriété, d'un lieu de réunion (à ce jour seules deux résidences possèdent un lieu).
- 4.2 Organisation de réunions du Conseil Syndical (au moins une fois par an !) avec compte-rendu à afficher et à diffuser. Un rapport d'activités du Conseil Syndical est à joindre à la convocation de l'Assemblée Générale de la copropriété.
- 4.3 Organisation, avant l'AG de copropriété, d'une réunion des résidents (permet d'assurer un meilleur déroulement de l'AG et un règlement en interne des « petits problèmes »).
- 4.4 Faire voter à la prochaine AG un budget de fonctionnement pour le Conseil Syndical.
- 4.5 Doter les concierges d'un téléphone portable. Il s'agira d'une démarche personnelle du concierge, avec indemnisation mensuelle par la copropriété.
- 4.6 Mise à jour des tableaux d'affichage dans les halls d'entrée (conseillers syndicaux, principales entreprises, police municipale, concierge...).

Le Président de l'Union des Syndicats

  
**Roland WALLISER**

Direction CITYA ETIGE LOGEMENT  
  
**Alexandra LETTU**

Président du C. S., Résidence Aubrac/Vivarais

  
**Régis BESANCON**

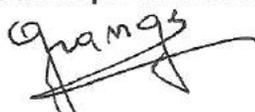
CITYA ETIGE LOGEMENT



**Dominique Herth, Gestionnaire du Parc**

Président du C. S., Résidence Queyras

**Dominique GRANGER**



25 Octobre 2011

C.L.C.V. – Copropriétaires - Alsace

**André RAGUENEAU**

(à titre de conseil)



**LISTE ACTUELLE DES RESPONSABLES CITES DANS LA CONVENTION**

Président de l'Union des Syndicats :	Roland WALLISER
Président de l'Association Syndicale :	René LUTTENAUER
Responsable du site internet :	Roland WALLISER
Responsable Contentieux Citya :	Marie HOFFERLE –SOCIAS